

Animation autour d'une coupure de combustible en faveur de la chasse, de la vie locale et de la biodiversité

Capitales Françaises de la Biodiversité 2024 - Lauréat des villages (moins de 2 000 hab.)



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Parc Naturel Régional des Alpilles

Services de la collectivité associés : Maire et élus

Budget : 30 000 € + Mesures agro-environnementales

Partenaires financiers : Natura 2000, LIFE

Partenaires techniques : CRPF, Société de chasse, SDIS, CERPAM

Date de début : 2010

Date de fin : En cours



Objectifs :

Une coupure de combustible gérée par le pastoralisme en faveur de la biodiversité a été initiée par la municipalité, réfléchi et mise en œuvre avec l'appui du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des éleveurs, des chasseurs, des propriétaires et des naturalistes. Un plateau, en amont du village par rapport au vent dominant (mistral), a été choisi comme zone favorable pour la lutte contre les incendies. Des travaux de réouvertures alvéolaires et d'entretien pastoral y ont été conduits par le Parc Naturel Régional et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Foncière). Cette initiative permet de démontrer la convergence d'actions en faveur :

- de la prévention des incendies,
- de la gestion du petit gibier,
- de la préservation de la biodiversité,
- de la limitation des travaux mécaniques par le pâturage (action labélisable Solution Fondée sur la Nature).

Le CRPF, le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) et la société de chasse locale ont été parties prenantes de l'opération.

Mesures mises en œuvre :

Suite à un incendie de forêt en 2003, les 20 hectares du plateau des Martelles (chemin de Colle au nord-ouest de la commune) ont été réouverts de façon alvéolaire sous la conduite du PNR des Alpilles dans le cadre de l'opération Natura 2000 dans les années 2010.

Depuis, cet espace est pâturé et entretenu par un éleveur bovin en Agriculture Biologique (Manade Gillet en bovins camarguais) qui respecte un cahier des charges précis (MAEC) et un plan de gestion élaboré par le Parc Naturel Régional des Alpilles et le CERPAM.

L'action du troupeau permet de différer de 5 à 10 ans les travaux de repasse mécanique nécessaires habituellement sur ce type de milieux. Les travaux ont été conduits conjointement par le CRPF et le PNR des Alpilles en 2010 et par le seul PNR des Alpilles en 2017 avec des financements LIFE.

Un suivi fréquent des travaux a été opéré au moment du broyage pour s'assurer d'aboutir à la structure de végétation recherchée. L'ouverture par broyage mécanique alvéolaire a été conduit par des engins de petites tailles, broyeurs à chaîne, moins impactant sur les pelouses, en période hivernale adaptée pour la faune (hors nidification). La structure de végétation recherchée la plus propice à la faune en général et au petit gibier en particulier (lapin, perdrix) correspond à des bosquets de chênes de 3 à 5 m de diamètre espacés de 10 à 15 m de végétation herbacée. Avec un phyto-volume diminué de 70 %, le secteur constitue un espace de lutte possible pour les pompiers lors de feux naissants venant du cœur du massif des Alpilles en protection du village d'Aureille. La société de chasse a mis le secteur en réserve de chasse pour la reconstitution des populations de petits gibiers.

Cette action permet de démontrer les gains cumulés et les économies réalisées (sobriété) : limitation d'usages d'engins mécaniques, économie pastorale (accès à une ressource fourragère peu coûteuse et indispensable), augmentation des populations de petits gibiers (espèces proies pour les rapaces), amélioration de la prévention des feux, développement de milieux favorables à la biodiversité, impact positif sur la valeur paysagère.

Depuis le succès de cette opération, la commune poursuit cet engagement et favorise la pratique du sylvopastoralisme en permettant aux éleveurs locaux de faire pâturer leurs troupeaux (ovins, caprins) sur les terres communales. Cette mesure facilite aussi le partage d'espaces communaux avec d'autres activités et d'autres usagers (randonneurs, VTT...)

Résultats / impact pour la biodiversité :

Cette zone entretenue par le pâturage correspond à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire "Parcours substeppique à graminées et annuelles". Elle est assimilable au "Dehesa espagnole" très riche en biodiversité, permettant à la fois des secteurs de refuge et des secteurs d'alimentation pour la faune. L'aigle de Bonelli y chasse régulièrement, ainsi que le grand duc, le circaète jean le blanc ou le rolhier. Les lézards ocellés trouvent une alimentation dans ce secteur tout comme la couleuvre de Montpellier. La zone est très riche en orthoptères et en papillons. Ce pâturage de fin d'hiver permet également de garantir une ressource fourragère adaptée aux besoins du troupeau. Cette ressource trouve sa place dans le système fourrager traditionnel et permet de compenser le manque de végétation qui se fait ressentir en plaine à cette période de l'année.

Coordonnées

Aureille

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Jean-Michel Pertuit, 1er Adjoint délégué à l'environnement

pertuitjm@mairie-aureille.fr